

N°2021-09/53B

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET EQUIPEMENTS DE L'ESPACE AQUASUD A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE 66 DE PROMOTION ET DE FORMATION DES ACTIVITES AQUATIQUES.

L'an deux mille vingt et un, le 08 septembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	7
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Dominique ANDRAULT, Nathalie PINEAU, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2021

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre de l'examen de recyclage du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur, l'Association Départementale 66 de Promotion et de Formation des Activités Aquatiques a sollicité la Communauté de Communes Sud Roussillon pour la mise à disposition de l'Espace Aquasud.

Les équipements seront loués pour un montant de 25 euros/ligne d'eau et par heure.

Cette mise à disposition se déroulera sur 3 demi-journées consécutives du 12 au 14 octobre prochain.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DECIDE** de conclure avec l'Association Départementale 66 de Promotion et de Formation des Activités Aquatiques une convention de mise à disposition, ci-annexée ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20210908-2021-09-53B-DE
Date de télétransmission : 10/09/2021
Date de réception préfecture : 10/09/2021

Pour extrait conforme
Le Président

